



**Conférence générale**  
36<sup>e</sup> session, Paris 2011

36 C

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

Point 5.26 de l'ordre du jour provisoire

36 C/62  
20 octobre 2011  
Original anglais

**PROJET RÉVISÉ DE STRATÉGIE RELATIF À LA CONTRIBUTION DE L'UNESCO  
À LA PROMOTION DE L'ACCÈS LIBRE À L'INFORMATION  
ET À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUES**

**PRÉSENTATION**

**Source** : Décision 187 EX/10.

**Contexte** : Conformément à la décision 187 EX/10, la Directrice générale présente le Projet révisé de stratégie relatif à la contribution de l'UNESCO à la promotion de l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques à la Conférence générale pour qu'elle l'examine et l'adopte.

**Objet** : Le but est d'appeler l'attention sur le rôle important que l'Organisation peut jouer dans la promotion de l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques, qui permet d'accroître l'accès à l'information et au savoir. Dans le cadre de l'objectif primordial « Édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et la communication », la stratégie d'accès libre se concentre sur l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités, l'action normative et la mise en place de partenariats et de collaborations, ainsi que sur son rôle de plate-forme d'échange d'informations sur l'accès libre aux fins de la coopération, de la réflexion, du dialogue et des échanges internationaux.

**Décision requise** : Paragraphe 8.

## CONTEXTE

1. À sa 35<sup>e</sup> session, la Conférence générale, par sa résolution 35 C/63, avait recommandé à la Directrice générale :

- (a) d'entreprendre un recensement des initiatives en cours en matière d'accès libre ainsi que des parties prenantes aux niveaux régional et mondial en vue de mieux définir et de renforcer le rôle de l'UNESCO dans la promotion de l'accès libre, en ayant à l'esprit la fonction qu'elle remplit en tant qu'organe normatif au plan mondial ;
- (b) d'élaborer un projet de stratégie indiquant comment l'UNESCO pourrait contribuer plus activement à promouvoir l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques, qui serait soumis au Conseil exécutif à sa 186<sup>e</sup> session pour approbation.

2. À sa 186<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif a examiné le projet de stratégie (document 186 EX/13) et a invité la Directrice générale (décision 186 EX/13) à lui présenter, à sa 187<sup>e</sup> session, un projet révisé de stratégie rendant compte de la manière dont l'UNESCO pouvait définir et renforcer sa contribution à la promotion de l'accès libre en s'appuyant sur ses avantages comparatifs.

3. À sa 187<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif a approuvé les stratégies proposées et décidé que la stratégie révisée devrait également être examinée par la Conférence générale.

4. C'est la raison pour laquelle le document 187 EX/10 est joint au présent texte. Il définit le rôle de l'UNESCO dans la promotion d'un accès libre reposant sur une approche inclusive et fondée sur les droits, dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et conformément au mandat et aux priorités du Programme Information pour tous. La stratégie permettra d'instaurer des conditions propices à l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques, ainsi qu'aux données ouvertes favorisant la recherche et la production d'informations scientifiques. À cette fin, la stratégie prévoit des activités qui devront être menées en consultation et en coopération avec tous les secteurs de programme. Tandis que l'élaboration de politiques sera le domaine prioritaire, la stratégie énonce également trois domaines fondamentaux d'action de l'UNESCO :

- (i) fourniture d'une aide à la formulation des politiques en amont et mise en place de partenariats ;
- (ii) renforcement des capacités pour l'instauration de l'accès libre (OA) ;
- (iii) activités de centre d'échange d'informations et contribution au débat international sur l'accès libre.

## COMMENTAIRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

5. Pendant le débat consacré à ce point, 17 États membres ont pris la parole, se déclarant globalement satisfaits du Projet révisé de stratégie (document 187 EX/10) relatif à la contribution de l'UNESCO à la promotion de l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques. Les commentaires supplémentaires de membres du Conseil sont résumés ci-après :

- la couverture des données ouvertes dans le cadre de l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques est une mesure encourageante ;
- la stratégie devrait être intersectorielle et la proposition visant à envisager de diffuser toutes les publications de l'UNESCO en accès libre accroîtrait la crédibilité de l'Organisation pour ce qui est de mener la mise en œuvre de cette stratégie ;

- l'établissement d'un lien clair avec le Programme Information pour tous (PIPT) est bienvenu, et toute communication future concernant les activités du PIPT devrait également inclure des éléments sur les travaux menés pour mettre en œuvre cette stratégie ;
- dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), il faudrait que l'UNESCO continue de jouer un rôle moteur dans l'accès libre à l'information scientifique et collabore avec d'autres institutions des Nations Unies sur la question ;
- le fait que l'offre de conseils stratégiques en amont et la création de partenariats soient mentionnés comme principal domaine prioritaire de la stratégie est hautement significatif, et il faudrait que l'UNESCO collabore avec les États membres pour fournir des conseils sur les politiques appropriées ;
- il faudrait que le Portail mondial sur l'accès libre, tout en jouant le rôle de centre d'échange d'informations sur l'accès libre, diffuse également les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans les États membres ;
- un financement approprié est nécessaire pour mettre en œuvre cette stratégie, et il faudrait que les États membres appuient l'accès libre par des ressources extrabudgétaires.

6. La décision adoptée par le Conseil incluait, aux alinéas 3 et 6, deux amendements libellés comme suit :

3. Reconnaissant la nécessité de promouvoir l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques, ainsi qu'aux contenus éducatifs et culturels,
6. Approuve le Projet révisé de stratégie (document 187 EX/10) et ses annexes pour la mise en œuvre de la contribution de l'UNESCO à la promotion de l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques.

## COMMENTAIRES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

7. Avec l'adoption du Projet révisé de stratégie relatif à la contribution de l'UNESCO à la promotion de l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques, le Secrétariat va intensifier les activités qu'il mène dans le domaine de l'accès libre pour atteindre les objectifs fixés et rechercher constamment des fonds extrabudgétaires pour renforcer le programme correspondant. On s'efforcera de collaborer et de travailler en partenariat avec les acteurs concernés pour créer un environnement qui permette d'élargir l'accès à l'information et au savoir dans les États membres, et d'étudier la possibilité de diffuser les publications de l'UNESCO en accès libre en consultation avec tous les secteurs de programme.

## PROJET DE RÉSOLUTION

8. Ayant examiné le présent document, la Conférence générale souhaitera peut-être approuver la résolution suivante :

La Conférence générale,

1. Rappelant la décision 187 EX/10,
2. Ayant examiné le document 36 C/62,

3. Reconnaissant la nécessité de promouvoir l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques,
4. Prenant note des avantages comparatifs de l'UNESCO en tant qu'institution normative,
5. Adopte la stratégie relative à la contribution de l'UNESCO à la promotion de l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques ;
7. Invite les États membres et d'autres organismes de financement à verser des contributions extrabudgétaires pour la mise en œuvre de la stratégie d'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques ;
8. Prie la Directrice générale de mettre en œuvre la stratégie et de l'incorporer dans le C/5.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-septième session

# 187 EX/10

PARIS, le 12 août 2011  
Original anglais

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

## PROJET RÉVISÉ DE STRATÉGIE RELATIF À LA CONTRIBUTION DE L'UNESCO À LA PROMOTION DE L'ACCÈS LIBRE À L'INFORMATION ET À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUES

### Résumé

Le présent projet révisé de stratégie a été élaboré conformément à la décision 186 EX/13, dans laquelle la Directrice générale était priée de présenter un projet révisé de stratégie indiquant comment l'UNESCO pourrait contribuer plus activement à promouvoir l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques, et de le soumettre pour approbation au Conseil exécutif, à sa 187<sup>e</sup> session.

Les incidences financières et administratives sont présentées aux paragraphes 25 et 26.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée figurant au paragraphe 27.

## Contexte

1. À sa 35<sup>e</sup> session, la Conférence générale, par sa résolution 35 C/63, avait recommandé à la Directrice générale :
  - (a) d'entreprendre un recensement des initiatives en cours en matière d'accès libre ainsi que des parties prenantes aux niveaux régional et mondial en vue de mieux définir et de renforcer le rôle de l'UNESCO dans la promotion de l'accès libre, en ayant à l'esprit la fonction qu'elle remplit en tant qu'organe normatif au plan mondial ;
  - (b) d'élaborer un projet de stratégie indiquant comment l'UNESCO pourrait contribuer plus activement à promouvoir l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques, qui serait soumis au Conseil exécutif à sa 186<sup>e</sup> session pour approbation.
2. Par la même résolution, la Conférence générale avait en outre invité la Directrice générale à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour assurer la mise en œuvre de cette initiative, et invité les États membres et d'autres organismes de financement à verser des contributions extrabudgétaires à cette fin.
3. À sa 186<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif a examiné le projet de stratégie (document 186 EX/13) et a invité la Directrice générale (décision 186 EX/13) à lui présenter, à sa 187<sup>e</sup> session, un projet révisé de stratégie rendant compte de la manière dont l'UNESCO pouvait définir et renforcer sa contribution à la promotion de l'accès libre en s'appuyant sur ses avantages comparatifs.
4. À sa 186<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif a également prié la Directrice générale de clarifier l'articulation entre la stratégie proposée et les activités de l'UNESCO concernées, en particulier le Programme Information pour tous (PIPT), et d'identifier les ressources requises et le calendrier proposé pour renforcer l'initiative visant à promouvoir l'accès libre dans le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5).
5. Le présent projet révisé de stratégie concernant l'accès libre a été établi conformément à la décision 186 EX/13.

## STRATÉGIE D'ACCÈS LIBRE

6. L'un des objectifs primordiaux de l'UNESCO est d'édifier des sociétés du savoir inclusives en mettant à profit les technologies de l'information et de la communication pour entretenir, développer et diffuser le savoir dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication et de l'information, notamment grâce à l'accès libre.
7. L'accès libre consiste à fournir à tous un accès gratuit à des informations scientifiques (articles scientifiques et données de la recherche) revues par des pairs. Il prévoit que le détenteur des droits accorde, dans le monde entier, un droit irrévocable d'accès permettant de copier, d'utiliser, de diffuser, de transmettre et de produire des travaux dérivés sous toute forme et pour toute activité licite en mentionnant dûment l'auteur initial. Grâce à l'accès libre, les chercheurs et étudiants du monde entier ont davantage accès au savoir, les publications ont une visibilité et un lectorat accrus, et l'impact potentiel de la recherche est renforcé.
8. Il existe plus de 6 000 revues et plus de 1 200 dépôts institutionnels en accès libre. Le principal logiciel de dépôt institutionnel, DSpace, a récemment dépassé le chiffre de 1 000 installations. Cependant, seuls 20 % des articles de revues scientifiques sont disponibles en accès libre. Depuis 2000, le taux de croissance annuel moyen du nombre de revues en accès libre est de 18 % et celui des articles atteint 30 %. L'Espagne a récemment introduit le principe d'accès libre dans sa législation en adoptant une loi sur la science qui inclut des dispositions pour un mandat d'accès libre.

9. Jusqu'à présent, l'UNESCO a essentiellement mené des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation en matière d'accès libre. En application de la résolution 35 C/63, l'Organisation s'emploie actuellement à répertorier les activités de divers acteurs (chercheurs, établissements de recherche, éditeurs, bibliothécaires, etc.) dans le domaine de l'accès libre, ainsi que les différentes initiatives dans le monde. Cette tâche sera achevée d'ici octobre 2011. Les résultats serviront de base au Portail mondial sur l'accès libre qui sera lancé pendant la Conférence générale en 2011.

10. L'UNESCO fait paraître un grand nombre de publications savantes sous forme de monographies et publie et/ou soutient également la publication de revues savantes. Toutefois, seule la revue *Diversities* (publiée par le Secteur des sciences sociales et humaines) figure dans le Répertoire des revues en accès libre (DOAJ : Directory of Open Access Journals). Si la plupart des publications de l'UNESCO sont accessibles en ligne, l'Organisation n'a pas encore officiellement adopté de politique d'accès libre visant à rendre toutes les publications élaborées par l'UNESCO, ou avec son soutien, disponibles dans des dépôts en accès libre, ce qui permettrait de retrouver plus facilement ces ressources et d'en accroître l'utilisation.

11. L'UNESCO s'attache à promouvoir l'accès libre, parallèlement aux logiciels libres et Open Source (FOSS) et aux ressources éducatives libres (REL), dans le cadre de stratégies Open Suite. Récemment, l'UNESCO et la maison d'édition Nature ont lancé la « Bibliothèque mondiale des sciences » pour développer, dans les pays en développement, l'accès des institutions à une information scientifique de qualité. Le portail UNESCO créé dans la section « *Beyond Campus* » de la plate-forme *iTunes University* est un autre exemple d'initiative destinée à améliorer l'accès aux ressources techniques et spécialisées de l'UNESCO.

### **Plan d'action stratégique**

12. Dans le cadre de l'objectif primordial « Édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et la communication » (34 C/4), l'UNESCO se concentre sur l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités, l'action normative et la mise en place de partenariats et de collaborations, ainsi que sur son rôle de plate-forme d'échange d'informations sur l'accès libre aux fins de la coopération, de la réflexion, du dialogue et des échanges internationaux. Elle encouragera une solution à long terme pour un accès libre reposant sur une approche inclusive et fondée sur les droits, dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et conformément au mandat du Programme Information pour tous (décision 160 EX/3.6.1), qui est de contribuer au « libre échange des idées et des connaissances » et de « réduire l'écart entre les riches et les pauvres en information ». Pour réaliser cet objectif, il est proposé que l'UNESCO, pendant les quatre prochains exercices biennaux (2012-2019), organise son action autour de trois grands axes :

- (I) fourniture d'une aide à la formulation des politiques en amont et mise en place de partenariats ;
- (II) renforcement des capacités pour l'instauration de l'accès libre ;
- (III) activités de centre d'échange d'informations et contribution au débat international sur l'accès libre.

13. La mise en œuvre de la stratégie relative à l'accès libre doit s'appuyer sur l'ensemble des travaux, réseaux de pratiques et échanges déjà développés dans le cadre du Programme Information pour tous (PIPT). Il s'agira de compléter les activités actuellement menées dans le cadre des domaines prioritaires du Programme que sont la préservation de l'information, l'information au service du développement et l'accessibilité de l'information, ainsi que d'envisager de nouer des liens opérationnels de collaboration actifs entre les acteurs de la mise en œuvre de la stratégie d'accès libre et les groupes de travail et comités nationaux du PIPT.

14. L'utilisation du terme « scientifique », dans la description de l'accès libre, couvrirait toutes les publications savantes qui ont fait l'objet d'un examen par des pairs et ne devra pas se limiter aux seules publications scientifiques. Dans l'ensemble, cette stratégie permettra d'instaurer des conditions propices à l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques, ainsi qu'aux données ouvertes favorisant la recherche et la production d'informations scientifiques. À cette fin, la stratégie prévoit des activités qui devront être menées en consultation et en coopération avec tous les secteurs de programme.

### **Axe d'action I : Fourniture d'une aide à la formulation des politiques en amont et mise en place de partenariats**

#### ***Élaboration et examen de politiques nationales détaillées en matière d'accès libre***

15. Dans le cadre de l'axe d'action I, proposé comme axe prioritaire dans la stratégie de mise en œuvre, l'UNESCO fournira, en amont, une aide à la formulation des politiques d'accès libre dans les États membres et leurs établissements de recherche. Le renforcement des capacités des décideurs et du personnel des institutions de recherche au niveau national s'agissant de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques d'accès libre fera partie intégrante de cette activité, qui mettra l'accent sur le principe d'accès libre pour toutes les recherches bénéficiant d'un financement public et les publications correspondantes dans les États membres.

16. L'aide de l'UNESCO sera principalement axée sur le renforcement des capacités nationales concernant l'examen de la production d'informations scientifiques et l'analyse des politiques en vue de l'élaboration de politiques nationales d'accès libre détaillées et intégrées dans les systèmes nationaux de recherche et de développement.

17. Mettant à profit son pouvoir de mobilisation, l'UNESCO mènera une campagne de sensibilisation mondiale concernant les avantages de l'accès libre afin d'encourager l'élaboration de politiques dans les États membres. L'UNESCO mobilisera les différents acteurs pour organiser des consultations régionales et étudiera la possibilité d'organiser le premier congrès international sur l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques vers la fin du prochain exercice biennal (2012-2013). Ce congrès pourrait notamment aborder l'analyse des cadres juridiques nationaux et internationaux en vigueur en matière d'accès libre et examiner la nécessité d'un nouvel instrument international.

#### **Renforcer la coopération et les partenariats**

18. Comme l'accès libre à l'information scientifique constitue un nouveau programme, il est nécessaire de le renforcer par des partenariats et des collaborations avec les éditeurs, les universités, les instituts de recherche, les bibliothèques et les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales spécialisées. À cet effet, l'UNESCO lancera et appuiera la création d'un Réseau pour l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques et s'efforcera d'identifier la meilleure façon d'aider les instituts de recherche à proposer des archives et des revues institutionnelles en accès libre dans diverses disciplines ; d'encourager les chercheurs et les scientifiques à publier dans des revues en accès libre et à déposer leurs travaux dans des dépôts correspondants ; d'inciter les éditeurs à proposer davantage de revues et d'articles en accès libre ; d'appuyer la recherche-développement s'agissant des technologies, politiques et pratiques relatives à l'accès libre ; de donner aux pays en développement un accès à des revues scientifiques ; et de servir de laboratoire d'innovation et de catalyseur pour la coopération internationale.

19. Conformément au programme Research4Life d'autres institutions des Nations Unies et, éventuellement, à ses propres orientations, l'UNESCO facilitera l'accès des pays en développement aux publications relatives aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques, ainsi qu'aux revues de sciences humaines et sociales. Tout en continuant d'inciter les éditeurs de revues scientifiques à rejoindre le mouvement de l'accès libre, elle invitera également les instituts de recherche et les organismes de financement à créer des mécanismes



spécifiques pour financer les droits de publication des revues proposées en accès libre et aider les chercheurs des pays en développement.

20. L'UNESCO s'efforcera d'assurer une coopération systématique et une meilleure coordination en ce qui concerne l'accès libre avec des organismes des Nations Unies tels que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), des entités régionales telles que la Commission européenne (CE), mais également des organisations non gouvernementales (ONG) et des fondations. En outre, elle continuera de faciliter les activités du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information en matière d'accès libre dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

### **Axe d'action 2 : Renforcement des capacités pour l'instauration de l'accès libre**

21. Il importe d'accroître la capacité des institutions de développer, maintenir et soutenir les dépôts et revues en accès libre. On aidera les États membres à organiser des ateliers et programmes de formation sur l'accès libre couvrant les questions de politique, de planification et d'exécution. On abordera également les compétences logicielles à mettre en place pour maintenir des dépôts de documents scientifiques et éducatifs. Il sera produit, sous forme de référentiels, des directives et des manuels appropriés qui seront disponibles en version imprimée, sur CD-ROM interactif et en ligne pour appuyer les ateliers et les activités de formation.

22. L'UNESCO jouera un rôle normatif dans le domaine de l'accès libre en élaborant des programmes et des cours que l'on pourra adopter et adapter dans les programmes des écoles de bibliothéconomie et de sciences de l'information des États membres.

### **Axe d'action 3 : Activités de centre d'échange d'informations et contribution au débat international sur l'accès libre**

23. Le Portail mondial sur l'accès libre (qui sera lancé pendant la Conférence générale 2011) renseignera sur la situation qui prévaut à cet égard dans les États membres et recensera les principales parties prenantes ainsi que les politiques et pratiques d'accès libre qu'appliquent les institutions et communautés. Il fera office de centre d'échange d'informations sur l'accès libre et assurera le lien avec des ressources, des bibliographies et des documents, y compris des listes d'experts et d'institutions spécialistes de cette question. Il servira également de communauté de pratique pour l'accès libre parallèlement au site Web communautaire du SMSI.

24. Au-delà de sa fonction de centre d'échange d'informations, l'UNESCO facilitera l'étude et l'évaluation de l'impact de l'accès libre sur l'avancement du savoir, y compris l'étude des utilisateurs, l'étude des citations, l'analyse des facteurs d'impact et la visibilité des chercheurs et des instituts de recherche. L'Organisation appuiera également la création de dépôts de savoirs régionaux, spécialisés et autochtones dans différentes langues. Sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, elle préparera une publication sur les dernières évolutions, questions et bonnes pratiques mondiales dans le domaine de l'accès libre.

### **Incidences administratives et financières**

25. La mise en œuvre de cette stratégie amènera à renforcer les capacités de l'UNESCO dans le domaine de l'accès libre. À l'heure actuelle, seul un membre du personnel du cadre des services organiques suit la mise en place de l'accès libre à plein temps et, pour mettre en œuvre cette stratégie, les membres du personnel du cadre organique hors Siège seront sollicités afin qu'ils apportent leur soutien dans le cadre des activités de renforcement des capacités et des consultations régionales. Faute d'une masse critique de spécialistes, l'UNESCO devra faire appel à des experts extérieurs, dans le cadre éventuellement de financements extrabudgétaires et de détachements, et consolider ses partenariats et ses réseaux. Le plan d'action détaillé, le calendrier

et le budget nécessaire (4 340 000 dollars des États-Unis) envisagés dans cette stratégie figurent en annexe.

26. Les incidences financières et administratives des activités à mener dans le cadre de cette stratégie pour 2012-2013 s'inscrivent donc dans les limites de l'actuel document 36 C/5, alors que celles des activités prévues pour les trois prochains exercices biennaux (2014-2015, 2016-2017 et 2018-2019) seront prises en compte lors de la planification et de la préparation des plans de travail biennaux correspondants. La mise en œuvre de la stratégie d'accès libre dépend de la disponibilité des ressources financières envisagées ; aussi l'Organisation sollicitera-t-elle des contributions extrabudgétaires auprès des États membres et d'autres sources de financement.

### **Action attendue du Conseil exécutif**

27. Après avoir examiné le présent projet révisé de stratégie, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la décision 186 EX/13,
2. Ayant examiné le projet révisé de stratégie relatif à la contribution de l'UNESCO à la promotion de l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques (document 187 EX/10),
3. Reconnaissant la nécessité de promouvoir l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques,
4. Prenant note des avantages comparatifs de l'UNESCO en tant qu'institution normative et de son pouvoir de mobilisation,
5. Souligne la nécessité de mettre en œuvre la stratégie proposée en vue de renforcer la contribution de l'UNESCO à la promotion de l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques ;
6. Approuve le projet révisé de stratégie (document 187 EX/10) ainsi que les crédits budgétaires proposés pour la mise en œuvre de la contribution de l'UNESCO à la promotion de l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques ;
7. Invite la Directrice générale à mettre en œuvre le projet révisé de stratégie et à accorder la priorité à l'axe d'action 1, qui porte sur l'aide à la formulation des politiques et la mise en place de partenariats ;
8. Prie la Directrice générale d'identifier les ressources nécessaires pour renforcer l'initiative d'accès libre dans le cadre du 36 C/5 et de mobiliser les ressources extrabudgétaires indispensables à la mise en œuvre de la stratégie ;
9. Prie également la Directrice générale d'étudier la possibilité de définir et adopter une politique d'accès libre pour toutes les publications élaborées par l'UNESCO avec son soutien, en consultation avec l'ensemble des secteurs de programme, et de lui présenter un rapport à sa 190<sup>e</sup> session ;
10. Invite les États membres et d'autres organismes de financement à verser des contributions extrabudgétaires pour la mise en œuvre de la stratégie d'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques ;
11. Décide de soumettre cette stratégie révisée, accompagnée de ses observations et de tous autres commentaires et observations que la Directrice générale pourrait souhaiter formuler, à l'examen de la Conférence générale à sa 36<sup>e</sup> session.

**ANNEXE**

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

**Ventilation budgétaire par exercice biennal**

	<b>Budget en dollars des États-Unis</b>						
<b>Exercice</b>	<b>OS 1</b>	<b>OS 2</b>	<b>OS 3</b>	<b>OS 4</b>	<b>OS 5</b>	<b>OS 6</b>	<b>Total</b>
2012-2013	130 000	220 000	150 000	180 000	540 000	140 000	1 360 000
2014-2015	130 000	220 000	150 000	160 000	180 000	240 000	1 080 000
2016-2017	130 000	220 000	150 000	160 000	180 000	140 000	980 000
2018-2019	180 000	220 000	150 000	160 000	180 000	30 000	920 000
<b>Total</b>	<b>570 000</b>	<b>880 000</b>	<b>600 000</b>	<b>660 000</b>	<b>1 080 000</b>	<b>550 000</b>	<b>4 340 000</b>

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

<b>Axe d'action I : Fourniture d'une aide à la formulation des politiques en amont et mise en place de partenariats</b>					
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Action à titre indicatif</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Indicateurs de référence</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Budget en dollars des États-Unis</b>
OS 1 : Encourager la recherche orientée vers l'action sur l'accès libre et la communication savante dans les États membres	Mise au point de vastes travaux de recherche sur l'accès libre et la communication savante	Nombre de rapports produits au niveau des pays	4 recherches menées au niveau des pays sur l'accès libre et la communication savante par exercice biennal	Diffusion d'informations sur les politiques reposant sur des éléments factuels en vue de l'élaboration de politiques publiques et de programmes concernant l'accès libre  Intégration de l'accès libre dans les systèmes de recherche nationaux	570 000
	Renforcement de la coopération avec les établissements d'enseignement et de recherche (universités, chaires UNESCO, instituts, centres) en vue de promouvoir la recherche sur les questions relatives à l'accès libre et à la communication savante	Nombre d'accords de coopération et champ de la coopération établie avec les établissements d'enseignement et de recherche  Nombre de chaires UNESCO sur l'accès libre créées	Signature de 2 accords de coopération concernant des programmes de recherche sur l'accès libre par exercice biennal  Au moins une chaire UNESCO sur l'accès libre créée dans chaque région		

OS 2 : Aider les États membres à élaborer des politiques publiques pour la promotion et le développement de l'accès libre à l'information scientifique	Mise au point de mécanismes de dialogue sur les politiques entre les décideurs, les chercheurs, les universités et la société civile	<p>Nombre, qualité et impact des dialogues sur les politiques engagés en vue de valider les recommandations issues de la recherche</p> <p>Nombre de mécanismes mis en place au niveau national pour assurer un dialogue sur les politiques entre les différentes parties prenantes</p>	<p>Au moins 4 initiatives de dialogue sur les politiques organisées par exercice biennal débouchant sur des recommandations succinctes en matière de politiques</p> <p>Prise en compte des recommandations sur les politiques dans les processus d'élaboration des politiques dans 4 pays par exercice biennal</p>	<p>Assurance que les responsables de l'élaboration des politiques disposent des capacités nécessaires pour mettre au point des politiques en matière d'accès libre</p> <p>Élaboration et/ou révision de politiques nationales ou institutionnelles en matière d'accès libre</p>	880 000
	Assistance technique aux États membres pour l'élaboration ou la révision de politiques en matière d'accès libre	<p>Nombre de pays bénéficiant de conseils en matière de politiques (assistance technique) pour l'élaboration ou la révision de politiques relatives à l'accès libre</p>	<p>Fourniture d'une assistance technique à 4 pays par exercice biennal</p>		
OS 3 : Organiser un congrès international sur l'accès libre et la communication savante et étudier la faisabilité d'une convention de l'UNESCO sur l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques	Mise au point d'initiatives de plaidoyer et de sensibilisation en faveur de l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques	<p>Nombre d'événements organisés pour défendre et faire connaître l'importance de l'accès libre</p>	<p>Organisation, d'ici août 2013, du premier congrès international sur l'accès libre et la communication savante</p> <p>Organisation d'un congrès international sur l'accès libre par exercice biennal</p>	<p>Adoption de normes en matière d'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques</p> <p>Engagement des États membres en faveur de la mise en œuvre de la déclaration/convention sur l'accès libre</p>	600 000

	<p>Élaboration d'un instrument normatif sur l'accès libre et ratification dudit instrument par les États membres</p>	<p>Proclamation de la convention* sur l'accès libre (en cas de faisabilité)</p> <p>* une recommandation/ déclaration peut être envisagée comme autre solution</p>	<p>En cas de faisabilité, adoption par la Conférence générale, d'ici décembre 2017, de la convention de l'UNESCO sur l'accès libre</p>	<p>Renforcement des capacités des acteurs de l'accès libre s'agissant de diffuser et de plaider la cause de l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques</p> <p>Intégration des dispositions de l'instrument normatif dans les politiques des États membres</p>	
<p>OS 4 : Renforcer la coopération et les partenariats visant à promouvoir l'accès libre</p>	<p>Faciliter la mise en place d'un Réseau pour l'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques</p> <p>Célébration de la Semaine de l'accès libre en partenariat avec les acteurs concernés</p>	<p>Identification d'organisations avec lesquelles coopérer et mise en place du Réseau</p> <p>Nombre d'acteurs clés qui rejoignent le Réseau</p> <p>Nombre, qualité et impact des manifestations organisées pour la célébration de la Semaine de l'accès libre dans les États membres</p>	<p>Réalisation, d'ici décembre 2012, d'une étude de faisabilité concernant le Réseau</p> <p>Mise en place du Réseau d'ici décembre 2013</p> <p>Au moins 2 réunions du Réseau organisées par exercice biennal</p> <p>Aide apportée à au moins 5 pays/ institutions pour la célébration de la Semaine de l'accès libre chaque année</p>	<p>Développement de l'accès à l'information et à la recherche scientifiques grâce à l'action du Réseau</p> <p>Coopération accrue entre les différents acteurs pour promouvoir l'accessibilité de l'information scientifique</p> <p>Renforcement de la sensibilisation à l'accès libre à l'information scientifique</p>	<p>660 000</p>

## PLAN DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Axe d'action II : renforcement des capacités pour l'instauration de l'accès libre					
Objectif stratégique	Action à titre indicatif	Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Résultats escomptés	Budget en dollars des États-Unis
OS 5 : développer et améliorer les capacités institutionnelles et les compétences individuelles pour l'instauration de l'accès libre	Renforcement des capacités institutionnelles pour l'instauration de l'accès libre	Nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisés dans les institutions des États membres	<p>Au moins 4 ateliers de renforcement des capacités organisés par exercice biennal</p> <p>Au moins 500 personnes formées aux questions relatives à l'accès libre et un réseau de praticiens formés mis en place d'ici 2019</p>	<p>Utilisation accrue des dépôts de contenus en accès libre dans les institutions des États membres</p> <p>Meilleure disponibilité de l'information scientifique en accès libre</p>	1 080 000
	Élaboration d'un kit d'outils sur l'accès libre	Publication du kit d'outils sur l'accès libre en version imprimée, sur CD et en ligne	Finalisation et diffusion du kit d'outils d'ici décembre 2013	Normalisation des programmes d'enseignement et de formation concernant l'accès libre dans les écoles de bibliothéconomie/ documentation	

	<p>Élaboration d'un programme d'enseignement sur l'accès libre ainsi que des contenus correspondants</p>	<p>Élaboration d'un programme d'enseignement sur l'accès libre</p> <p>Adoption du programme d'enseignement sur l'accès libre par un certain nombre d'universités</p> <p>Nombre de consultations régionales organisées concernant le programme d'enseignement sur l'accès libre</p> <p>Contenus pédagogique mis au point pour l'auto-apprentissage</p>	<p>Élaboration d'un programme d'enseignement d'ici décembre 2012</p> <p>Mise au point de contenus pédagogiques sur le libre accès pour l'auto-apprentissage d'ici décembre 2013</p> <p>D'ici 2019, adoption du programme d'enseignement sur l'accès libre par au moins 50 établissements dans les États membres</p>		
	<p>Mise au point d'indicateurs fiables pour évaluer les logiciels de dépôt de contenus en accès libre</p>	<p>Mise au point de critères d'évaluation des logiciels de dépôt de contenus en accès libre</p>	<p>Au moins 10 logiciels de dépôt de contenus en accès libre (y compris Open Source) évalués d'ici décembre 2013.</p>		



**PLAN DE MISE EN ŒUVRE, CALENDRIER ET ESTIMATION BUDGÉTAIRE**

<b>Axe d'action III : Activités de centre d'échange d'informations et contribution au débat international sur l'accès libre</b>					
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Action à titre indicatif</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Indicateurs de référence</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Budget en dollars des États-Unis</b>
OS 6 : Aider les acteurs concernés et les décideurs à comprendre les dernières évolutions en matière d'accès libre à l'information et à la recherche scientifiques	<p>Dresser régulièrement l'état des lieux de l'accès libre dans les États membres</p> <p>Mettre en place et entretenir une communauté de pratiques dans le domaine de l'accès libre</p>	<p>Lancement et évaluation du Portail mondial sur l'accès libre</p> <p>Portail mis à jour en permanence</p> <p>Nombre de membres actifs au sein de la communauté de pratiques</p> <p>Élaboration d'un répertoire en ligne des experts de l'accès libre</p> <p>Publication occasionnelle de documents d'information sur les dernières questions liées à l'accès libre et organisation de débats au sein de la communauté</p>	<p>Lancement du Portail d'ici novembre 2011</p> <p>Évaluation du Portail d'ici novembre 2013</p> <p>Expansion de la communauté de l'accès libre pour atteindre 5 000 membres d'ici à 2019.</p>	<p>Mise en place et promotion d'une communauté de parties prenantes de l'accès libre fondée sur le savoir</p> <p>Diffusion, dans les États membres, des meilleures pratiques en matière d'accès libre</p> <p>Collecte et diffusion d'informations sur les avantages comparatifs de l'accès libre</p>	550 000

	Publication d'un rapport sur les dernières tendances, questions et meilleures pratiques observées dans le monde en matière d'accès libre	Publication des tendances mondiales en matière d'accès libre	Publication d'un rapport de pointe sur l'accès libre d'ici décembre 2015		
	Aider à la mise au point d'indicateurs fiables pour mesurer l'impact des revues et dépôts de contenus en accès libre	Perfectionnement et application de méthodes de classement pour les revues et dépôts de contenus en accès libre	Aide à la mise au point d'indicateurs fiables pour mesurer l'impact des revues et dépôts de contenus en accès libre		
				<b>Total</b>	<b>4 340 000</b>